



Numéro de l'acte	2015-47-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	752

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015**

### **QUESTION N°2015-47**

**FINANCES** : Etoile Sportive Arquoise Football - Subvention de fonctionnement 2015 –  
Signature d'une Convention

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

La Ville d'Arques alloue, chaque année, une subvention de fonctionnement à Etoile Sportive Arquoise Football afin de lui permettre de remplir les missions suivantes :

- Organisation des tournois débutants, poussins, benjamins, jeunes et séniors, ainsi que des tournois féminins,
- Fonctionnement de l'Association : organisation de matchs, (déplacements, entraînements, etc...),
- Promotion de l'activité sportive tel le football auprès des jeunes de la Commune et des Communes voisines.

Aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une collectivité territoriale ou un établissement public local qui attribue à un organisme de droit privé une subvention d'un montant annuel dépassant un seuil fixé par décret, doit conclure avec cet organisme une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 a fixé ce seuil à 23 000 €. Le Conseil Municipal ayant décidé, lors du vote du budget primitif 2015, l'attribution d'une subvention s'élevant à 26 000 € en faveur d'Etoile Sportive Arquoise Football, il conviendrait de conclure une convention avec cette Association.

Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain RICOUART et Dominique GODART, membres du conseil d'administration, se sont retirés au moment du vote et n'ont participé ni au débat ni au vote de cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité moins six oppositions, décide :

- d'approuver les termes de cette convention, jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à la signer au nom de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 14 avril 2015

Le Maire,  
Caroline SAUDEMONT